

Monsieur François Bayrou
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varennes
75007 Paris

Paris, le 14 mars 2025

OBJET : Il est urgent de suspendre le projet de décret de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3)

Monsieur le Premier Ministre,

Ce lundi 10 mars s'est tenu au Sénat un colloque sur le thème « *quelle programmation énergétique pour la France* ». Coorganisé par le **Cérémé** (Cercle d'Étude Réalités Écologiques et Mix Énergétique) présidé par Xavier Moreno, et **PNC-France**, présidé par Bernard Accoyer, cet événement a réuni experts, parlementaires et membres de la société civile pour échanger sur cette question essentielle.

De nombreuses personnalités sont intervenues, parmi lesquelles les anciens ministres Olga Givernet et François Goulard, les sénateurs Stéphane Piednoir et Vincent Delahaye, ainsi, qu'à titre personnel, Vincent Berger, Haut-Commissaire à l'énergie atomique. Malgré certaines différences d'analyse, un constat commun s'est imposé de manière unanime : **le projet de décret de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) actuellement soumis à la concertation ne peut être publié en l'état et doit être profondément revu dans le cadre d'une nouvelle concertation ouverte et sincère**, fondée sur des études sans tabous recherchant le mix énergétique optimal sur les plans environnemental, économique, social et pour la souveraineté énergétique de la France.

Les objectifs du projet de décret divergent fortement des recommandations de la commission d'enquête sénatoriale de 2024 sur la production, la consommation et le prix de l'électricité mais aussi des dispositions prévues par la proposition de loi de programmation nationale et simplification normative dans le secteur énergétique adoptée, à l'initiative de Daniel Gremillet, par le Sénat le 16 octobre dernier. De leur côté, plusieurs instances consultatives importantes (Conseil national de la transition écologique (CNTE), Conseil supérieur de l'énergie (CSE), Haut-Commissaire à l'énergie atomique) ont manifesté officiellement de fortes réserves sur ce projet. Les cahiers d'acteurs produits lors de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration de cette PPE 3 sont d'ailleurs très largement hostiles à ce projet.

Plusieurs raisons justifient **la suspension de la procédure de publication du décret PPE 3** que, postérieurement à notre colloque, les sénateurs Stéphane Piednoir et Vincent Delahaye viennent, avec 158 de leurs collègues, de vous demander.

D'abord, **le projet de décret amplifierait les causes qui ont conduit à l'explosion du prix de l'électricité au cours des quinze dernières années, affaiblirait notre souveraineté énergétique et aggraverait notre déficit commercial sans pour autant réellement contribuer à la décarbonation.** Cette hausse freine en outre l'électrification des usages qui est une condition de réussite de la décarbonation.

Loin de prévoir l'indispensable accélération du programme des EPR 2, il persévère dans les erreurs antérieures en envisageant un déploiement démesuré d'énergies renouvelables intermittentes (EnRi), bien au-delà des puissances acceptables par notre système électrique, et inefficaces : multiplication par 5 du solaire, par 2 de l'éolien terrestre et par 37 de l'éolien en mer d'ici 2035. Et ce, sans aucune évaluation rationnelle et malgré les avertissements répétés des experts sur les risques de blackout et d'instabilité de notre réseau, engendrés par ces EnRi. Ce déploiement entraînerait des investissements massifs sur ce réseau, comme en témoignent les annonces récentes de RTE, avec une efficacité très faible en raison de l'intermittence de ces énergies et des conséquences néfastes pour la production des centrales nucléaires.

Ce faisant, il sacrifie les patrimoines culturel, historique, environnemental et mémoriel, un lien sacré entre les habitants et leur territoire ; il transforme les terres agricoles, et plus largement la ruralité, en zone industrielle. Aucune évaluation des impacts, préalable légal à tout programme de cette nature, n'a été réalisée malgré nos demandes successives depuis des mois, notamment les impacts sur l'Agriculture et le Tourisme français, deux domaines d'excellence française qui seraient directement atteints.

De plus, faisant fi du rejet de plus en plus important de ces énergies par les habitants des territoires concernés, il ne donne aucune information sur la réalité des impacts et des émissions en termes de CO2 et ne contient aucune évaluation économique des choix (et non-choix), pas plus pour le mix électrique que pour le mix énergétique dans son ensemble. Il n'est notamment pas transparent sur les impacts réels des énergies renouvelables intermittentes en termes d'efficacité énergétique, d'écologie et de biodiversité, comme de viabilité économique de filières non-souveraines.

Par ailleurs, le dossier explicatif accompagnant ce projet de décret comporte de nombreuses incohérences sur les chiffres et il manque des données essentielles : les objectifs de consommation totale en énergie finale ne sont pas documentés, les objectifs de consommation ne sont toujours pas répartis par secteurs (bâtiments, transports, agriculture, industrie), il n'y a aucun bouclage technique entre la demande et l'offre d'énergie sur l'ensemble du mix, l'électrification des usages de l'énergie avancée n'est, quant à elle, pas clairement chiffrée. Au total, le projet se présente comme un empilement de solutions de production, sans vision globale si ce n'est un soutien non justifié aux EnR intermittentes.

Il est donc urgent de suspendre la procédure de publication du décret PPE 3 et de disposer de toutes les études d'impact indispensables avant d'organiser un débat documenté et transparent sur cette question essentielle. Une expertise par l'Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques (OPECST), appuyé par l'inspection générale des finances, apporterait un éclairage indépendant, indispensable à la qualité des débats.

Sans un engagement plus clair et volontariste en faveur de la relance du nucléaire et du développement des énergies renouvelables pilotables notamment thermiques (chaleur, biogaz, ...), sans l'arrêt des subventions et garanties de prix dans les énergies renouvelables intermittentes, nous mettons en péril notre souveraineté énergétique, notre stabilité économique, notre sécurité d'approvisionnement et notre avenir industriel et social. Nous sommes convaincus que pour atteindre la neutralité carbone en 2050, la priorité est aujourd'hui, outre une vraie relance du nucléaire, de décarboner les secteurs les plus émetteurs (industrie, transport, bâtiment), notamment en favorisant la sobriété énergétique et l'électrification des usages dans ces domaines.

La baisse de la consommation d'électricité constatée au cours des dernières années permet de disposer du temps nécessaire pour reprendre la procédure d'élaboration de la PPE 3 sur de bonnes bases. S'agissant des centaines de milliards d'euros qui sont en jeu, la situation financière et géopolitique et l'exigence d'un réarmement militaire et industriel rendraient incompréhensible toute précipitation dans la publication de ce décret.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et nous nous tenons à votre disposition pour vous présenter plus en détail nos arguments ainsi que le scénario alternatif sur le mix énergétique porté par le Cérémé et paru au début du mois de mars 2025.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en notre plus haute considération et en nos sentiments les plus dévoués.

Xavier Moreno,
Président du Cérémé



Bernard Accoyer
Président de PNC-France

